

Avis important aux abonnés.

D'après une loi récente, nous pouvons faire des arrangements immédiatement pour payer le postage de *La Gazette* d'avance à Sorel.

Tous les abonnés qui payeront les arrérages qu'ils nous doivent et 6 mois d'avance d'ici au 15 juin, n'auront aucun postage à payer en recevant chez eux *La Gazette*.

Quant aux retardataires, nous chargerons 25 cts. à la fin de chaque année, pour le postage.

C'est là un grand avantage dont les bons payeurs devront profiter.

La Gazette de Sorel

Jeudi, 22 Avril 1875.

Encore une crise !

Il est évident, quoiqu'on s'efforce de le cacher, que le cabinet de Boucherville subit actuellement une crise des plus sérieuses. Il n'y a là rien d'étonnant : l'état de crise semble être l'état normal, naturel, de cet étrange et phénoménal ministère. Dans six mois d'existence, il en est déjà rendu à sa troisième !

Son enfantement même, qui a duré trois longues semaines, a été autant de jours de crise, à chaque heure desquels on s'attendait de voir succomber l'auteur de ses jours. Presque aussitôt, son berceau, exposé aux tourmentes parlementaires d'une première session, faillit s'y noyer.

Resserré entre les ex-ministres et l'Opposition, ce pauvre M. de Boucherville a failli plus d'une fois étouffer dans cet étroit milieu. On sait que, pendant les débats sur la première motion de non-confiance, un groupe important de ses plus dévoués partisans, effrayés de sa faiblesse, allèrent avertir l'Hon. Premier de l'urgence d'une modification dans le personnel de son cabinet, et d'une alliance avec l'Opposition. On sait aussi que M. de Boucherville a lui-même, en cette circonstance, reconnu son impuissance à gouverner la Province sans le concours de l'Opposition, en promettant de se conformer, aussitôt après le vote, à l'avis de ceux qui l'avaient approché, et qu'il ne dut son salut alors qu'à cet engagement !

Malgré ces sages avertissements, M. de Boucherville, échappé à ce premier danger, s'est évertué à exercer le pouvoir avec le même cabinet, comme il l'avait assumé en dépit des suggestions désintéressées de plusieurs de ses propres amis et de la presse modérée de toute la Province. Le résultat de son aveugle obstination se voit aujourd'hui dans la troisième crise que son cabinet subit actuellement ; et à laquelle l'époque rapprochée des élections ne lui laisse plus de chance d'échapper par de nouveaux atermoiements.

Cette dernière crise, paraît-il, aurait été provoquée par le malheureux événement législatif de la Charte de Hull, dont deux fractions distinctes du parti ministériel s'autorisent pour réclamer impérieusement la retraite du Procureur-Général Church.

L'usage de ces fractions, composées des honnêtes gens du parti qui ont encore foi dans l'étoile de M. de Boucherville, prétend, avec raison, qu'après les révolutions de la fraude législative de la Charte de Hull, la présence de M. Church dans le cabinet ne pourrait être qu'un sujet de faiblesse pour ses collègues, et une cause certaine de défaite dans la prochaine campagne électorale.

L'autre fraction, qui agit sous l'inspiration de la *Minerve* et des ex-ministres, et représente les intérêts politiques du ring des Tanneurs, insiste pour la démission de M. Church, dans le but de le faire remplacer par M. Chapleau. Avec Chapleau dans le ministère, le parti de la *Minerve* croira avoir un pied dans l'étrier ; et ce n'est, paraît-il, qu'au prix de cette concession que M. de Boucherville s'assurerait son patriotique concours dans la prochaine lutte électorale !

Les ex-ministres et le Boss ont d'ailleurs un autre petit compte, qu'ils sont bien aises de profiter de la circonstance pour régler avec le Procureur-Général Church. Son attitude ferme et énergique comme président du Comité d'enquête sur l'affaire des Tanneurs, lui a mérité la haine de la clique, dont le zèle se trouve stimulé maintenant par l'espoir consolant d'une vengeance facilement assouvie.

La première fraction, qui croit encore (foi digne, hélas ! d'un meilleur temps et d'une meilleure cause) à la régénération du grand parti, repousse la contrainte Chapleau de toutes ses forces, à cause des souillures du scandale des Tanneurs et de son association, dans les spéculations du Boss ! Mais la difficulté, c'est de

trouver un autre homme que lui pour remplacer M. Church !

Un autre point, cependant, sur lequel les deux fractions tombent d'accord, et qui précède à cause de cela n'en est que plus embarrassant pour leur vénérable chef, c'est l'incapacité notoire de M. Malblot, la nullité absolue de M. Garneau, l'incontestable insignifiance de M. Lemaire !!! "Avec un pareil équipage," lui disent les plus dévoués, "vous ne pouvez vous mettre en route pour la prochaine campagne !" — "Je comprends cela," leur répond stoïquement M. de Boucherville, "mais il faut bien que je me contente de ce qui me reste !"

Le fait est que le plus sérieux obstacle à la régénération d'un parti, c'est l'absence dans son sein d'hommes à la fois capables et intègres. Il ne suffit pas, pour gouverner un pays, d'avoir un certificat d'honnêteté du *Nouveau-Monde*, la charte de Hull le démontre ! Il ne suffit pas non plus d'avoir un brevet de capacité de la *Minerve*, la transaction des Tanneurs en est une preuve irréfutable !

Tout ceci nous confirme dans l'opinion que, depuis les scandales du Pacifique, de la Carrière de St. Vincent de Paul, des Tanneurs et de la Charte de Hull, la tâche de régénérer le parti soi-disant conservateur est aussi difficile, aussi ingrate, aussi extravagante, que celle de blanchir un nègre !

Si M. de Boucherville, qui est un homme honorable et que nous respectons, eût voulu seulement comprendre cela, il ne serait pas embarqué dans cette galère ! ...

J. B. BROUSSEAU.

Informations.

On lit dans le *Canadien* :

On dit que Mgr. Roncetti, abbé du Souverain Pontife, chargé de remettre les insignes du cardinalat à Mgr. l'archevêque de New-York, doit visiter le Canada avant de retourner à Rome. Il serait à Québec vers la fin du mois de mai. Le passage de l'envoyé du Saint-Père dans notre ville sera sans doute l'occasion de manifestations religieuses et artistiques.

Déjà \$104,000 ont été dépensés pour la reconstruction de la cathédrale de Montréal, et Mgr. Bourget invite tous les fidèles de son diocèse à souscrire de nouveau, afin que les travaux puissent être continués.

Le nombre des demandes de patentes a augmenté de quatre mille depuis la passation du nouvel acte.

Une copie du traité d'extradition conclu entre l'Angleterre et la Confédération Suisse pour l'extradition des criminels, a été publiée dans le dernier No. de la *Gazette Officielle* du Canada.

Le Dr. Duhamel, frère de Mgr. l'évêque de Québec, se portera candidat dans le comté d'Ottawa aux prochaines élections locales. On lui a présenté une réquisition portant bon nombre de signatures, et il a accepté.

M. Charles Baillargé a été élu jeudi président du Bureau des Examineurs des Arpenteurs pour la province de Québec, en remplacement de M. Adolphe Larue, qui a résigné.

L'hon. M. Childers, président du *Great Western*, qui est venu passer quelques mois en Amérique, est allé visiter ses électeurs à son retour en Angleterre et a prononcé un discours dans lequel il a vanté la loyauté des Canadiens, le progrès et la prospérité du Canada.

Nos lecteurs, dit le *Monde*, savent que deux illustres évêques du Brésil, les évêques d'Olanda et de Para, sont en prison pour avoir défendu les droits de l'Eglise. Le clergé de Para vient de publier un très-remarquable document. Nous y admirons une hauteur d'esprit et une force théologique que bien dignes de ce clergé brésilien, qui donne en ce moment de si nobles exemples. C'est une exposition claire, précise de la politique chrétienne.

Les devoirs de l'Eglise, fondés sur la distinction des pouvoirs, y sont signalés, en même temps que les devoirs des fidèles. C'est un programme du parti catholique, développé par des hommes qui ont toute autorité, et que leur modération et leur désintéressement élèvent au-dessus de tout esprit de parti. Qu'est-ce que des catholiques doivent chercher dans les élections, sinon des hommes qui professent hautement la foi catholique ? Le Brésil est sous le joug des libres-penseurs. Ses Assemblées ne représentent pas la véritable opinion du pays, qui repose sur le respect des droits et des intérêts de l'Eglise catholique.

Grâce à la courageuse initiative prise, dans la séance du 18 mars du Landtag prussien, par M. de Wendt, député catholique, l'Encyclopédie papale sera maintenant propagée en Allemagne à des milliers et milliers d'exemplaires. Déjà les libraires annoncent que le compte rendu de cette mémorable séance a paru, et qu'il sera vendu à 10 centimes le numéro. Le gouvernement prussien n'a donc rien gagné par la condamnation du rédacteur de *Mercur de Westphalie*. Bientôt il n'y aura plus une seule famille catholique en Allemagne qui n'ait le texte de l'Encyclopédie.

Mgr. O'Brien.

La consécration du nouvel élu au siège épiscopal de Kingston a eu lieu hier en cette ville avec toute la pompe accoutumée.

Regu à la gare par les autorités de la ville et des députations de toutes les socié-

tés catholiques, Sa Grandeur a été escortée jusqu'à la cathédrale, où une adresse lui fut présentée par Son Honneur le Maire Sullivan.

Parmi les membres du clergé présents à la fête on remarquait NN. SS. les archevêques Lynch, Toronto, et Taschereau, Québec ; NN. SS. les évêques Waddams, Ogdensburg, N. Y. ; Fabre, Montréal ; Duhamel, Ottawa ; Walsh, London ; Crinon, Hamilton, et Jamot, Algoma ; les vicaires-généraux Hay, St. Andrews ; Farrelly, Belleville ; Heeman, Hamilton et Jeanotte, Ogdensburg, et environ 200 prêtres venus de toutes les parties du Canada et des Etats-Unis.

La cérémonie religieuse était présidée par Sa Grâce Mgr. Lynch. La messe a été célébrée par le Rév. Vicario-Général Farrelly, assisté des Rév. MM. Hamel et Heeman, comme diacres d'honneur. — *Nouveau-Monde* du 19.

Le Séminaire de Rimouski.

Nous voyons avec plaisir qu'à force de zèle, d'efforts et de sacrifices, l'œuvre si importante du Grand Séminaire de Rimouski sera bientôt complétée. Dans une récente Lettre Pastorale, S.G. Mgr. Langevin constate que le résultat général des cinq premières années de contribution par les paroisses de ce diocèse et les collectes faites par le Rév. M. Guay dans les autres diocèses de la province et aux Etats-Unis, ont donné la jolie somme de \$29,559.

Depuis un an surtout les travaux de cet établissement ont fait des progrès remarquables, sous la direction du Rév. M. Vézina, héritier du dévouement de son prédécesseur, le Rév. M. F. Laliberté.

"Aujourd'hui, dit Sa Grandeur, la maçonnerie est terminée, les lambourdes et les soliveaux posés, sur la hauteur de trois étages (à part le rez-de-chaussée) dans 147 pieds par 40 ; sur deux étages, dans 90 pieds par 50 ; et sur un étage, du côté du nord-est, dans 137 sur 50.

"La première partie, de 147 pieds sur 50, est couverte de planches et en bardeau. Ce printemps l'on va y travailler aux planchers, escaliers, fenêtres, portes et divisions en colombage, afin que les élèves et les maîtres puissent y entrer à l'automne." — *Idem*.

Télégraphie générale.

London, 19. — Aujourd'hui, à la Chambre des Communes, le comte Derby, faisant allusion à la correspondance entre l'Allemagne et la Belgique et aux rumeurs d'une guerre en Europe, a dit qu'il considérait qu'on avait exagéré la portée de cet incident, et que la paix en Europe et l'indépendance de la Belgique n'étaient nullement en danger.

La seconde note de l'Allemagne à la Belgique sera publiée demain. Elle se plaint de ce que la Belgique ne se prête pas aux desirs du gouvernement allemand, et ne prend pas de mesures pour assurer la maintenance de sa neutralité.

Paris, 19. — On publie un état qui démontre que Pie IX, durant son règne, a fait 98 cardinaux, dont 57 italiens, 13 français, 3 anglais, 8 espagnols, 3 portugais, 7 allemands, 3 hongrois, 2 polonais, 1 belge et 1 américain. Le nombre actuel des cardinaux est de 57, le plus âgé étant le cardinal de Angelis, né en 1792.

On dit que l'armée territoriale prendra part aux grandes manœuvres cet automne. Son costume ressemble beaucoup à celui de l'armée régulière.

Berlin, 19. — Le Prince Royal et sa suite doivent demeurer six semaines en Italie, et visiter les différentes provinces de ce pays.

Berlin, 19. — La *Gazette Nationale* assure que l'Autriche et la Russie donneront leur appui aux demandes de la Prusse.

La famine dans l'Inde.

La *Gazette de l'Inde* publie le rapport du vice-roi sur la famine. Il en ressort que les sacrifices faits par le gouvernement local pour en conjurer les effets, se sont élevés à un peu moins de 6 millions 500 mille livres (environ 162 millions de francs), bien que la grandeur des désastres soit restée au-dessus des prévisions. Le vice-roi est d'avis que la famine qui a frappé l'Inde si cruellement l'année dernière servira au moins d'avertissement à la population, et que, par conséquent, les mêmes malheurs n'atteindront plus d'aussi grandes proportions à l'avenir : d'abord, parce que les approvisionnements seront désormais plus considérables, ensuite parce que les cultivateurs prennent partout des mesures pour augmenter la production. Le gouvernement local, après une aussi terrible épreuve, comprendra mieux aussi, de son côté, ce qu'il aurait à faire si pareille calamité surgissait à l'avenir.

A l'époque des dernières distributions de vivres, le gouvernement est resté en possession d'un excédent de cent mille tonnes de riz. Le vice-roi déclare qu'il avait compris la nécessité de ne jamais se dégrader complètement, même pendant les moments les plus terribles de la crise, afin de rester toujours armé pour les éventualités imprévues. La quantité totale de céréales achetée par le gouvernement des Indes a été d'environ 479 mille 696 tonnes. Sir Richard Temple, après avoir donné ces détails, s'occupe des conséquences de la famine. Le paupérisme, d'après lui, ne sera pas étendu, et la famine n'aura pas eu pour effet de démoraliser la masse des travailleurs. Une remarque curieuse, c'est que le jour où le gouvernement a décidé que les ouvriers occupés aux travaux publics de certains districts, seraient payés en nourriture au lieu de recevoir le prix de leur journée en argent, un grand nombre de ces hommes ont déserté, preuve évidente qu'ils pouvaient se passer des secours officiels et que la famine n'y était pas aussi considérable qu'on le pensait.

Notes scientifiques.

— M. J. T. Wood, celui qui a identifié les restes du fameux temple de Diane à Ephèse, dit qu'il découvre, sous les fondations de ce temple, le charbon de bois qui, selon Pliny, y aurait été déposé pour empêcher l'humidité d'exercer ses effets.

— Deux éclipses de soleil doivent seules survenir dans le cours de la présente année. Celle du 15 avril, toutefois, a dû être fort remarquée sous le rapport de la durée, car un astronome, M. Hind, a établi que sur l'île Bentinck elle serait de 257 secondes.

— Une des curiosités du Brésil est la plante connue sous le nom d'arbre à poterie, qui croît à Para. La tige de cette plante n'a pas plus d'un pied de diamètre, mais elle atteint cent pieds de hauteur ; ce qu'elle offre de singulier, c'est que son bois et son écorce contiennent tant de silice qu'ils entrent dans la fabrication de la vaisselle de terre. L'écorce en contient plus que le bois, et pour qu'elle devienne propre à l'usage du potier, on la fait d'abord brûler, puis le résidu est pulvérisé et mêlé à de l'argile : une égale quantité de ces deux matières produisant un article de qualité supérieure.

Pensées.

L'antagonisme naturel du catholicisme, c'est l'Eglise catholique avec toutes ses libertés de doctrine et de discipline, de foi et de juridiction.

Sous le catholicisme, toutes les libertés sont également violées.

Le Christianisme a racheté l'homme et la société du despotisme illimité de l'homme sur l'homme.

A certain point de vue, la guerre contre l'Eglise est toujours la même.

L'antagonisme de l'Eglise a toujours été la suprématie de l'élément civil sur le spirituel.

L'Etat peut emprisonner le corps, et même lui arracher la vie ; mais il n'a aucune juridiction sur l'âme, dont tous les actes sont libres.

La foi et la conscience dépendent de Dieu seul, et sont soumise par lui à sa propre autorité, incorporée en son Eglise qu'il guide lui-même.

Les relations d'autorité, d'obéissance, d'égalité, sont dans la famille humaine, d'où elles s'étendent aux républiques, aux royaumes, aux empires.

La trahison est à la foi un crime contre une autorité légitime et un péché contre Dieu, qui a institué cette autorité.

L'obéissance à l'Eglise, c'est la liberté, parce que l'Eglise ne peut ni séduire ni égarer les hommes ou les nations. — MGR. MANNING.

Le paragraphe qui suit a été traité en substance de l'anglais pour la *Gazette de Sorel* :

"Avec quelle fidélité les aspects variés des feuilles représentent les différentes périodes de la vie humaine ! Ce beau vert qui les revêt au printemps figure l'esclatante beauté et la candeur de l'enfance, alors que chaque lever du soleil lui apporte de nouvelles espérances, et chaque nuit un calme salutaire. Le vert sombre et le fongueux qui distinguent les feuilles en été, reportent la pensée sur la force et la confiance propres à l'âge mûr ; tandis que leur chute et leur azolement sur le sol symbolisent la faiblesse et la décrépitude du vieil âge. Les feuilles d'automne sont riches en couleur, mais elles manquent de l'odeur balsamique et de la fraîcheur qu'elles avaient au printemps. De même, la vie brille à son midi ; cependant, qui n'en échangeait volontiers la maturité contre les belles années de l'adolescence ?"

Notes locales.

"CONTRE-POISON." — Nous recevons réception de la seconde édition, corrigée et augmentée, d'une brochure d'une quarantaine de pages publiée sous ce titre à Montréal, avec l'approbation de Mgr. Bourget, par M. l'abbé Alph. Villeneuve, et contenant la réfutation des "faussetés, erreurs, impostures, blasphèmes de l'apostasie Chinoise" contre la Confession. Cet écrit sous forme de dialogue, et sera suivi de plusieurs autres ayant le même but, et doit le premier traitera de l'Eucharistie.

M. l'abbé Villeneuve a entrepris, par ce moyen, de venger la Religion catholique des récents outrages proférés contre ses dogmes les plus sacrés, et son apologie est destinée à produire le plus grand bien. Puisse-t-il en être ainsi !

LA SAISON. — Le temps s'est remis au froid, et le dégel est arrêté ou à peu près. Une même neige de nouveau. La glace du St. Laurent pourrait bien, dans ce cas, tenir bon encore quelques jours.

Le *Canadien* et l'*Echo de Lévis* ne nous sont point parvenus depuis longtemps. Puisse nos confrères refuser d'échanger avec nous, ils feraient mieux de renvoyer tout simplement notre journal. Au reste, nous serons obligés d'en discontinuer l'envoi à leur adresse, s'ils persistent dans leur refus après ce dernier avis.

Nouvelles diverses.

— L'Outaouais et le lac St. Louis sont en partie libres de glace. Le pont tient encore bon au Cap Rouge, à Québec. Il y a eu commencement de débâcle devant Trois-Rivières ; la glace est descendue jusqu'au Cap Magdeleine, à trois milles de la ville. — *Minerve*.

— On nous mande de l'île Verte qu'il y a une couche de neige d'environ quinze pieds chaque côté de l'Intercolonial, entre la Rivière du Loup et Rimouski. Les poteaux du télégraphe qui se trouvent le long de ce chemin de fer, sont ensevelis sous la neige. — *Idem*.

— Deux braves canadiens, MM. Marcile et Léveillé, de Fall River, sont partis mardi matin pour Manitoba, dans le dessein de s'y acheter des terrains et de se livrer à l'agriculture.

Leurs familles devront les suivre avant longtemps, ainsi que quelques autres colons qui ont l'intention d'aller tenter fortune dans les vastes prairies du Nord-Ouest. Succès à nos braves compatriotes ! Ce sont des gens de leur trempe qui ont colonisé les bords du St. Laurent. — *Echo du Canada*.

— Le sénateur Cochrane, de Compton, P. Q., a vendu à L. R. A. Holloway, de Monmouth, Ill., un veau de trois mois au prix de \$7,000.

— Le notaire John Holliday a été arrêté à Jasper et est maintenant en route à Perth, Ont., sous l'accusation d'avoir chassé à mort un homme du nom de Pierce.

— Prescott, Ont., va prendre le moyen de se distinguer comme port de rivière. Une compagnie qui est à s'organiser doit y construire un éleveur qui coûtera \$150,000 et pourra contenir 500,000 minots de grain.

— L'Etoile de l'Arrière annonce la découverte récente de diverses lettres autographes de Henri IV, roi de France, dans un appartement du château de Léran, où elles étaient restées mêlées, depuis trois siècles, à quantité de chartes, d'édits et de lettres remontant à des temps reculés de l'histoire de France.

— Le Comité du Département du Loiret pour le soulagement des blessés, a nommé un sous-comité chargé de recueillir des souscriptions dans le but de pouvoir ériger un monument sur la tombe des soldats morts à Cambrin. Ce comité est sous le patronage de Mgr. l'évêque d'Orléans, du général d'Aurelle de Paladines et du préfet du Loiret.

— On rapporte que le Dr. Breitenmoser, de Rapperswil, dans le Canton de St. Gall, a découvert un moyen propre à arrêter les ravages la phylloxera. La substance qu'il emploie a pour effet de faire reprendre le cep de vigne immédiatement, et mûrir le fruit qui est devenu dur et décoloré. Comme il se propose de concourir pour le prix de 300,000 francs, offert par le gouvernement français pour un remède efficace contre les attaques de l'insecte en question, le Dr. Breitenmoser tient sa découverte secrète.

LE SUCRE DE BETTERAVE EN FRANCE.

— A la fin de janvier 1875, la production du sucre de betterave s'élevait en France à 839,331,924 livres, contre 742,412,351 livres pendant la période correspondante de 1874, soit pour cette campagne, une augmentation de 96,919,785 livres. Ces chiffres ne semblent pas indiquer que les fabricants de sucre soient aussi à plaindre qu'on a bien voulu le dire, car les industriels ne font pas ordinairement la guerre à leurs dépens. Avec une production de sucre de betterave aussi abondante, avec les gros arrivages des colonies et de l'étranger, il est important d'avoir de grands débouchés ; car la consommation intérieure, restreinte à 500 millions de livres par an, a cause des droits énormes qui frappent ce produit, est loin d'être suffisante. Il est peut-être même difficile de croire que l'écoulement d'une si grande marchandise soit possible à l'étranger, car nous avons en Belgique, en Hollande, en Allemagne, en Autriche, en Hongrie, dans tous les pays où l'on cultive la canne à sucre, de nombreux concurrents qui font les plus grands efforts pour produire beaucoup et pour vendre aux conditions les plus avantageuses. Sous ce rapport, faut-il espérer beaucoup des nouveaux règlements qui se préparent et de l'application prochaine de la nouvelle loi ? On peut en douter, car toutes les combinaisons plus ou moins habiles ne sont guère de nature à accroître la consommation, et cependant ce n'est que par ce moyen qu'il sera possible d'ouvrir des débouchés à une production dont le chiffre monte tous les ans.

Nos législateurs devraient réfléchir sérieusement et faciliter, par des diminutions de droits, un article dont la consommation ne présente aucun inconvénient sous le rapport de l'hygiène, et qui est appelé cependant à rendre de si grands services à l'agriculture. — *Revue d'Economie Rurale*.

— Le gouvernement japonais a affecté \$1,600,000 à la construction de quais dans le port de Yokohama. Les travaux requis doivent commencer tout de suite.

COMMENT FAIRE DE L'ARGENT. — Un commerçant de chevaux établi dans les environs de Keyport, N. J., et qui achète des chevaux pour le marché de New-York, se procure les *Poudres de condition* et le *Remède Arabe* de Darley à la douzaine et les fait prendre à ses bêtes ; il dit que ces remèdes sont supérieurs à toute autre médecine de condition qui ait jamais été employée, et que les chevaux en bénéficient à tel point qu'ils se vendent plus vite et à des prix plus élevés. Deux autres commerçants de chevaux, l'un résidant à Huntington, et l'autre à Glen Cove, L. I., les achètent aussi à la douzaine et pour la même fin : ces hommes la, de même que plusieurs autres engagés dans le même commerce, connaissent trop bien la valeur et l'importance d'une telle médecine pour jamais s'en passer. Souvenez-vous du nom et voyez à ce que la signature de Hurd & Co. se trouve sur chaque paquet. Northrop & Lyman, de Newcastle, Ont., propriétaires pour le Canada. A vendre par tous les pharmaciens.

Pour que l'aspart puisse s'exercer dans toute sa plénitude et sa liberté, il faut une certaine force vitale. Nous considérons que le Sirop composé d'Hypophosphite de Follows purifie le sang, restaure l'élément nerveux, et favorise l'action des divers organes du corps humain. Comme l'impureté du sang ou une perte directe de ce fluide sont suivies de désordres dans les organes et dans le système nerveux en général, on peut sagement compter sur la cessation de ces inconvénients désagréables et dangereux à mesure que le sang s'améliore.

Avez-vous jamais pensé que ce qu'on appelle rhume ordinaire conduit souvent, lorsqu'il se néglige systématiquement, à cette maladie si fâcheuse et affligeante, la consommation, tandis qu'il est facilement guérissable si l'on prend à temps les moyens voulus ? Etes-vous affecté de la toux ou du rhume, vous trouvez dans les *Pastilles de Bryan* pour les *Faibles* un remède très-propre à y mettre fin. Elles soulagent le sur-le-champ, et guérissent généralement toutes les fois qu'on ne tarde pas à s'en servir. A vendre chez tous les droguistes. Il sera expédié à n'importe quelle adresse sur réception du prix par Dr. E. Mathieu, 198 rue Notre-Dame, Mon réal.

Sorel, 11 février 1875.—lan.

CANADA, PROVINCE DE QUEBEC, District de Richelieu.

COUR DE CIRCUIT Dans et pour le comté d'Yamaska.

(DURANT LA VACANCE.)

No. 3801.

ONÉSIME BOISVERT, commerçant de la paroisse de St. Pie de Deguire, dits comté et district,

vs. DEMANDEUR,

JOSEPH MORISSETTE, cultivateur du même lieu,

Defendeur,

ET

G. ORGE BOISVERT et Olivier Boisvert, cultivateurs du même lieu,

Tiers-Saisis.

EST ORDONNÉ, sur la motion de Onésime Caron, avocat au Demandeur, en attendant qu'il appert par le retour de Joseph Martial Charland, un des huissiers jurés de la Cour Supérieure pour la Province de Québec, exerçant dans le District de Richelieu, écrit sur le Bref de Sommation émané en cette cause, que le Défendeur a laissé son domicile en la Province de Québec, et devant constituer la province du Bas-Canada, et ne peut être trouvé dans ce District de Richelieu, et y a laissé des biens, que le dit Défendeur soit, par un avertissement agité deux fois inséré en langue anglaise dans le papier-nouvelles publié en la Ville de Sorel, appelé "The Pilot", et deux fois en langue française dans le papier-nouvelles publié en la Ville de Sorel, appelé "La Gazette de Sorel", notifié de comparaître devant cette Cour, et de la répondre à la demande du dit Demandeur sous deux mois après la dernière insertion de tel avertissement, et sur défaut du dit Défendeur de comparaître, et de répondre à telle demande dans la période susdite, il sera permis au dit Demandeur de procéder à la preuve et jugement comme dans une cause par défaut.

[Certifié.]

L. M. BLONDI.

G. C. C.

St. François du Lac, 20 avril 1875.—21.

A vendre ou à louer.

Un magnifique quai sur le Richelieu, provenant de la succession Prevost et ayant 400 pieds de long.

— Aussi —

A LOUER.

Plusieurs bons logements. S'adresser au sous-signé.

CYRILLE LABELLE.

Sorel, 20 avril 1875.

A vendre.

Différentes terres situées en la paroisse de St. Aimé.

En outre : plusieurs chevaux.

Le tout à des conditions avantageuses.

S'adresser à

MME. VEUVE ALEXANDRE LAVALLÉE.

St. Aimé, 22 avril 1875.—jno.

Succession de feu Dame Martine D.

M. Phinès, en son vivant veuve de Paul Lafleur, Erreur, Marchand de St. Michel d'Yamaska.

Toutes personnes endettées envers cette succession sont priées de payer, et celles ayant des réclamations, de les faire, dans les délais prescrits, sous le plus court délai possible, au B. Beau de Jobin & Co., notaires, No. 5, rue Ste Thérèse, à Montréal, dument autorisés.

Par ordre.

J. B. ROLLAND,

J. D. ROLLAND,

Exécuteurs Testamentaires.

Montréal, 15 avril 1875.

A VENDRE

**PROVINCE DE QUEBEC,
DISTRICT DE RICHELIEU.
COUR DE CIRCUIT**
Dans et pour le Comté d'Yamaska.

(DURANT LA VACANCE.)
No. 3805.
LÉOPOLD H. HAMEL, commerçant, de la paroisse de St. Pie de Déguire, dist. comté et district.
Demandeur.
JOSEPH MORISSETTE, ci-devant cultivateur de la dite paroisse de St. Pie de Déguire, et maintenant absent de la Province de Québec.
Défendeur.

Il est ordonné, sur motion de Onésime Caron, Avocat du Demandeur, en autant qu'il appert par le retour de Olivier Duguay, un des huissiers de la Cour Supérieure de la province de Québec exerçant dans le district de Richelieu, écrit sur le Bref de Sommation (mané en cette cause, que le Défendeur a laissé son domicile en la Province de Québec, ci-devant constituant la Province du Bas-Canada, et ne peut être trouvé dans ce District de Richelieu, et a laissé des biens, que le dit Défendeur soit, par un avertissement à être deux fois inséré en langue anglaise dans le papier-nouvelles publié en la dite ville de Sorel, appelé *The Pilot*, et deux fois en langue française dans le papier-nouvelles publié en la dite ville de Sorel, appelé *La Gazette de Sorel*, notifié de comparaitre devant cette Cour, et là de répondre à la demande du dit Demandeur sous deux mois après la dernière insertion de tel avertissement, et sur ce fait du dit Défendeur de comparaitre et de répondre à telle demande dans la période susdite, il sera permis au dit demandeur de procéder à la preuve et Jugement comme dans une cause par défaut.

(Certifié.)
L. M. BLONDIN,
O. C. G.
St. François du Lac, 16 Avril 1875.—21.

**HOTEL RICHELIEU,
MONTREAL.**



Cet Hôtel, si favorablement connu sous la direction du présent propriétaire, a été amélioré et agrandi de 40 chambres à coucher, une salle de Billard, un Bureau de Télégraphe et un Restaurant servi à toute heure.
U omnibus va à l'arrivée des trains et des bateaux à vapeur.

I-DIORE B. DUROCHER,
PROPRIETAIRE.
Montreal, 13 avril 1875.—7m.

**Acte de Faillite de 1869,
ET AMENDEMENTS.**

Dans l'affaire de **TREFFLE LAVALLEE**, de la ville de Sorel, Commerçant.
FAILLI.
Je soussigné, G. E. Mayrand, de la cité de Montréal, ai été nommé syndic en cette affaire. Les créanciers sont requis de produire leurs réclamations entre mes mains, sous un mois de cette date, et de se réunir en mon bureau, No. 6 rue St. Jacques, en la cité de Montréal, le quinzème jour de Mai prochain, à 3 heures de l'après-midi, pour l'examen du failli et le règlement des affaires de la faillite en général.
Le failli est par le présent notifié d'y assister.
G. E. MAYRAND,
SYNDIC.
Montreal, 6 avril 1875.—Gins.

**MARCHANDISES SECHES
A BON MARCHÉ.**

Le soussigné a l'honneur d'informer le public de Sorel et des paroisses environnantes, qu'il vient de recevoir son Stock de Marchandises de Printemps, qui a été choisi parmi les premières Marchandises importées cette année.

Les dames trouveront tout ce qu'il leur faut pour les toilettes de printemps, ainsi que mille et un articles pour leur maison.

Les messieurs pourront choisir les plus beaux patrons de Tweed, Chapeaux, etc., de toutes les manufactures, qui ont été choisis avec soin et achetés à bon marché.

Un tailleur attaché à ce magasin remplira promptement les ordres qu'on voudra bien lui adresser.

M. M. les navigateurs qui auront besoin de toile du pays pourront s'en procurer chez le soussigné, qui en a un lot considérable.

C. MONGEON,
Vis-à-vis la porte centrale du Marché,
SOREL.
Sorel, 15 Avril 1875.

Commis.

Un jeune homme sachant l'anglais et le français et pouvant fournir de bonnes recommandations, désire se placer comme commis dans une grocery.

S'adresser à ce Bureau.
Sorel, 6 avril 1875.—21.

**PROVINCE DE QUEBEC,
District de Richelieu.
DANS LA COUR SUPERIEURE.**

Présent : L'HONORABLE T. J. J. LORANGER, J. C. S.
No. 99.

Sorel, le 12 Avril 1875.
Qu'il soit connu que **JONATHAN SEXTON CAMPBELL WURTELE**, Ecuyer, Avocat, de la cité et du District de Montréal, par sa requête présentée à la Cour Supérieure, séance tenante, et déposée au greffe de la Cour Supérieure, sous le No. 99, requiert la vente de certains immeubles situés dans le district de Richelieu, savoir :

1o. Un morceau de terre située en la Ville de Sorel et formant partie du lot numéro 518, de la contenance de trente-trois pieds de front, sur cent trente-deux pieds de profondeur, tenant devant à la rue Elizabeth, en profondeur à partie du lot No. 523, d'un côté à l'autre partie du dit lot No. 518, appartenant à Desargis Cantara ou ses représentants, et de l'autre côté au lot numéro 519, ci-dessous désigné.

2o. Un emplacement situé en la ville de Sorel connu sous le numéro 519, de la contenance de soixante-six pieds de front, sur cent trent-deux pieds de profondeur, tenant devant à la rue Elizabeth, en profondeur au lot numéro 522, de Charles Daveluy, d'un côté au lot No. 518, ci-dessus désigné, et de l'autre côté au lot numéro 520, appartenant à Dame veuve Maranda ou ses représentants avec une maison dessus construite. Lesquels lots de terre sont inoccupés et ont été occupés en dernier lieu par un nommé Pierre Quéry.
Le dit requérant allègue que les dits lots de terre ci-dessus décrits sont hypothéqués en sa faveur au montant de six piastres, pour quatre années d'arrérages de rente, sur les dits terrains, échues le onze novembre dernier, lesquelles le requérant réclame du propriétaire actuel des dits immeubles. Le dit requérant allègue de plus que le propriétaire actuel des dits immeubles est inconnu, et que le dernier propriétaire connu des dits immeubles a été le dit Pierre Quéry.
En conséquence, avis est donné au propriétaire des dits immeubles de comparaitre devant la dite Cour à Sorel, dans deux mois à compter de la quatrième publication ci-dessus, pour répondre à la demande du dit Jonathan S. C. Wurtele : faute de quoi, la Cour ordonnera que les dits immeubles soient vendus par décret.

Par la Cour,
A. N. GOUIN,
Protonotaire C. S.
Sorel, 15 avril 1875.—4ins.

**CANADA,
PROVINCE DE QUEBEC,
District de Richelieu.
Cour Supérieure.**

**ACTE DE FAILLITE DE 1869,
ET SES AMENDEMENTS.**

Dans l'affaire de **ELZEAR DERON**, commerçant, de la paroisse de St. Barthélemy, district de Richelieu.

FAILLI.
Mercredi, le neuvième jour de Juin prochain, le failli soussigné demandera à la dite Cour sa décharge en vertu du dit acte.
ELZEAR DERON,
FAILLI,
par **A. A. LAFERRIERE**,
Son procureur ad litem.
Sorel, 14 avril 1875.—13ins.

**UNION HOTEL
LANORAIE.**

Les soussignés ont l'honneur d'informer le public qu'ils viennent d'ouvrir à Lanoraie l'ancien hôtel si bien connu, autrefois occupé par M. Marcotte et qu'après avoir fait subir plusieurs améliorations à la maison, ils se proposent de tenir cet hôtel sur un bon pied, afin de satisfaire le public voyageur, qui trouvera toujours une bonne table, des meilleures liqueurs, cigares, etc., à des prix réduits.
On pourra se procurer des places pour les chevaux, et il y aura toujours un homme attentif dans la cour pour prendre soin des chevaux.
Chs. McKEICHER,
Chs. ROHILLARD,
Propriétaires.
Lanoraie, 17 Février 1875.—6m.

Maison à vendre.

Une bonne maison en bois à un étage, de 41 pieds sur 24, contenant deux logements et pouvant être transportée en deux parties, si on le désire.

LIVRABLE AU 1er MAI PROCHAIN.
Prix très-bas et conditions faciles.
S'adresser à

M. G. BLAY,
RUE AUGUSTA.
Sorel, 6 avril 1875.—Gins.

**Acte de Faillite de 1869,
ET SES AMENDEMENTS.**

Dans l'affaire de **JEAN-BAPTISTE BRUNO BELIVEAU**,
FAILLI.

AVIS PUBLIC est par le présent donné que les immeubles ci-après mentionnés, avec leurs dépendances, seront vendus aux enchères et à la plus haute soumission, par le Régistrateur n'est pas tenu de mentionner dans son certificat, en vertu de l'article 700 du Code de Procédure Civile du Bas-Canada, sous par le présent requis de les faire connaître suivant la loi. Toutes oppositions afin d'annuler, afin de distraire, afin de charge, ou autres oppositions à la vente, doivent être déposées entre les mains du soussigné, à son bureau, avant les quinze jours qui précéderont immédiatement le jour de la vente ; les oppositions afin de conserver peuvent être déposées en aucun temps dans les six jours après le jour de la vente ; à savoir :

1. Un lot de terre situé dans la paroisse de St. Pie de Déguire, dans le district de Richelieu, sur la Septième Rangée de la Seigneurie Déguire, contenant deux arpents de front sur vingt-cinq arpents de profond, tenant par devant au Chemin Royal, par derrière à la Huitième Rangée, d'un côté à Louis Proulx, et d'autre côté à Elzéar Polier ; avec les bâtiments sus-énoncés.
2. Un lot de terre situé sur la Cinquième Rangée du Township d'Upton, dans la paroisse de St. Bonaventure, dans le dit district de Richelieu, faisant partie du lot numéro deux, et étant le numéro vingt de la division actuelle, tenant en front au Chemin Royal, par derrière à la Sixième Rangée, d'un côté à Félix Ricard, et d'autre côté à Joseph Martin.
Pour être vendus comme suit, savoir : Le lot No. 1, à la porte de l'église de la paroisse de St. Pie de Déguire, le VINGT-SIXIEME jour d'AVRIL prochain, à ONZE heures du matin ; et le lot No. 2, à la porte de l'église de la paroisse de St. Bonaventure d'Upton, le VINGT-SIXIEME jour d'AVRIL prochain, à DEUX heures de l'après-midi.

G. I. BARTHE,
SYNDIC.
Sorel, le 11 mars 1875.—1m.

CONTRAT DE LA MALLE.

DES SOUMISSIONS adressées au Maître Général des Postes, à Ottawa, seront reçues jusqu'à midi, Vendredi, le 14 mai, pour le transport des Mallets de Sa Majesté d'après Contrat pour quatre ans, à partir du 1er Juillet prochain, pour le service régulier six fois par semaine entre

St. Aimé et St. Hyacinthe.

Des avis imprimés contenant de plus amples informations ayant rapport au contrat proposé, peuvent être vus et des blancs de soumissions obtenus, aux principaux bureaux de poste qui sont sur cette route.

E. F. KING,
Insp. des Postes.
Bureau de l'Inspecteur des Postes, } Sins.
Montreal, 9 avril 1875.

AVIS.

Les actionnaires de la Compagnie du Gaz de Sorel sont notifiés par les présentes de s'assembler mardi, le vingt d'avril courant, à dix heures du matin, à la résidence de J. O. Duflessis, Ecr., pour procéder à l'élection des directeurs ou gérants de la dite compagnie, et pour autoriser ces derniers à vendre l'usine à gaz et tout ce qui en dépend, soit en bloc ou en partie, suivant qu'ils le jugeront convenable.

J. O. DUPLESSIS,
Secrétaire.
Sorel, 7 Avril 1875.—4ins.

AVIS.

Est par le présent donné à toutes personnes ayant des réclamations contre, ou devant, la succession de feu le Révérend J. F. Gagnon, prêtre, ex-cure de Berthier, de filer leurs réclamations et payer leurs comptes sous un mois entre les mains des soussignés, ses exécuteurs testamentaires.

C. A. LORANGER, PIRE,
Ls. TRANCHMONTAGNE,
Exécuteurs testamentaires.
Berthier, 13 avril 1875.—1m.

A LOUER.

Cette belle maison à trois étages en brique, située à l'intersection des rues Prince et Charles, et occupée, comme magasin d'épicerie et résidence, par le soussigné depuis plusieurs années.
Elle se trouve dans un des meilleurs sites de la ville, et convient très-bien soit au commerce d'épicerie, marchandises sèches, pharmacie, ou à tout autre commerce, étant pourvue d'une cave de première classe en pierre, d'une grande cour et de bonnes dépendances.
Le locataire pourra en même temps, s'il le désire, acheter le fonds de marchandises du soussigné, consistant en épicerie, etc., etc., et ce à des conditions fort libérales.
Voilà une chance comme il s'en présente rarement, de se procurer un bon site dans une des parties commerciales de la ville.
Pour les conditions, s'adresser, sur le lieu, à

ARCHIBALD JOHNSTON.
Sorel, 20 fév. 1875.

**CANADA,
PROVINCE DE QUEBEC,
District de Richelieu.**

ACTE DE FAILLITE DE 1869.

DANS LA COUR SUPERIEURE.

Dans l'affaire de **F. X. COMTOIS**, commerçant de la Ville de Sorel,
FAILLI.

Le dixième jour de mai prochain, le soussigné demandera à la dite Cour sa décharge en vertu du dit acte.
F. X. COMTOIS,
Par **CHARLES GILL**,
Son procureur ad litem.
Sorel, 17 mars 1875.—12 ins.

Avis de Déménagement.

MM. GAUCHER & TILMOSSE,
IMPORTATEURS,
MONTREAL,

ont transportés leurs Magasins, dans les nouvelles bâtisses,

NOS. 242 ET 244, RUE ST. PAUL,

En face de la rue St. Vincent,

ET

NOS. 197, 197 1/2 et 199, rue des Commissaires.
Où ils continueront le commerce

d'Épicerie, Vins, Spiritueux, Provisions, Farine, Lard, Saïndoux.

Messieurs les Marchands, Hôteliers et Boulangers de la ville et de la campagne, sont spécialement invités à venir visiter leur assortiment, qui sera des plus considérables et à des prix très bas.

17 Mars 1875.—ua.

Acte Concernant la Faillite de 1869.

En l'affaire de **SEVERE LAPARIERE**, navigateur et commerçant de la paroisse de St. David,
FAILLI.

Le failli m'a fait cession de ses biens et effets, et les créanciers sont notifiés de se réunir à la résidence et siège des affaires du failli en la paroisse de St. David, le DIX-NEUVIEME jour d'AVRIL prochain, à MIDI, afin de recevoir un état de ses affaires et de nommer un syndic.

V. GLADU,
Syndic provisoire.
St. François du Lac, 27 mars 1875.—Gins.

Acte Concernant la Faillite de 1869.

En l'affaire de **LOUIS TESSIER**, commerçant de bois de la paroisse de St. Thomas de Pierreville,
FAILLI.

Le failli m'a fait cession de ses biens et effets, et les créanciers sont notifiés de se réunir à la résidence et siège des affaires du failli, en la paroisse de St. Thomas de Pierreville, le VINGTIEME jour d'AVRIL prochain, à ONZE heures de l'après-midi, afin de recevoir un état de ses affaires et de nommer un syndic.

V. G. ADU,
Syndic provisoire.
St. François du Lac, 27 mars 1875.—Gins.

ACTE DE FAILLITE DE 1869.

Dans l'affaire de **J. B. LACHAMBRE**, marchand, de St. Marcel,
FAILLI.

Je soussigné, G. E. Mayrand, de la Cité de Montréal, ai été nommé syndic dans cette affaire.

Les créanciers sont requis de produire leurs réclamations à mon bureau, No. 6 rue St. Jacques, sous un mois, et de se réunir par le présent notifiés de s'y réunir le 26ème jour d'AVRIL prochain, à 3 heures P. M., pour l'examen du failli et l'arrangement des affaires de la faillite en général. Le failli est par le présent notifié d'assister à la dite assemblée.

G. E. MAYRAND,
Syndic.
Montreal, 23 mars 1875.—Gins.

**Acte de Faillite de 1869,
ET AMENDEMENTS.**

Dans l'affaire de **DAVID GRENIER**, de la ville de Sorel, commerçant,
FAILLI.

Je soussigné, G. E. Mayrand, de la cité de Montréal, ai été nommé Syndic en cette affaire. Les créanciers sont requis de produire leurs réclamations entre mes mains, sous un mois de cette date, et de se réunir en mon bureau, No. 6 Rue St. Jacques, en la cité de Montréal, le quatorzième jour de Mai prochain, à 3 heures de l'après-midi, pour l'examen du failli et le règlement des affaires de la faillite en général.
Le failli est par le présent notifié d'y assister.

G. E. MAYRAND,
SYNDIC.
Montreal, 6 Avril 1875.—Gins.

Acte de Faillite de 1869.

Dans l'affaire de **WILLIAM alias GUILLAUME DAUPHAISE**, commerçant, de la paroisse de St. François du Lac,
FAILLI.

Je soussigné, Victor Gladu, de la paroisse de St. François du Lac, ai été nommé syndic dans cette affaire. Les créanciers sont requis de produire leurs réclamations devant moi dans le cours d'un mois, et de se réunir par le présent notifiés de se réunir à la résidence et siège des affaires du failli, en la paroisse de St. François du Lac, mardi, le quatrième jour de mai prochain, à onze heures de l'avant-midi, pour l'interrogatoire du failli et l'arrangement des affaires de la faillite en général.

V. GLADU,
Syndic.
St. François du Lac, 24 mars 1875.

On demande.

A la Pharmacie de Sorel, pour le 1er Mai prochain,
Un jeune Médecin ou Pharmacien.

—Aussi :—
Un Clerc-Médecin sachant l'anglais. Celui qui aurait déjà de l'expérience serait préféré.

Pour plus d'informations, s'adresser à **ADOLPHE BRUNEAU**,
SOREL.

Sorel, 30 mars 1875.—Gins.

AVIS PUBLIC est donné concernant

les Règlements des Pêcheries révisés comme ci-dessous pour la Province de Québec, et adoptés par le Gouverneur-Général en Conseil le 3 du courant :

Epoque de la clôture de la pêche du POISSON BLANC.
"Nul ne devra pêcher, prendre, tuer, acheter, vendre ou avoir en sa possession du Poisson Blanc, entre le dixième jour de novembre et le premier jour de décembre de chaque année, dans la province de Québec."

Epoque de la clôture de la pêche de la TRUITE SAUMONÉE, de la TRUITE des LACS ou LUNGE.
"Nul ne devra pêcher, prendre, tuer, acheter, vendre ou avoir en sa possession de la Truite Saumonée ou de la Truite des Lacs ou 'Lunge' entre le quinzème jour d'octobre et le premier jour de décembre de chaque année, dans la province de Québec."

Epoque de la clôture de la pêche de la TRUITE MOUCHETEE, de la TRUITE DE RUISSEAU ou de RIVIERE.
"Nul ne devra pêcher, prendre, tuer, acheter, vendre ou avoir en sa possession de la Truite Mouchetée, de la Truite de Ruisseau ou de la Truite de Rivière entre le quinzème jour de septembre et le premier jour de janvier de chaque année, dans la province de Québec."

Epoque de la clôture de la pêche de l'ACHIGAN.
"Nul ne devra pêcher, prendre, tuer, acheter, vendre ou avoir en sa possession de l'Achigan entre le quinzème jour de mai et le quinzème jour de juin de chaque année, dans la province de Québec."

Epoque de la clôture de la pêche du DORE et du MASKINONGE.
"Nul ne devra pêcher, prendre, tuer, acheter, vendre ou avoir en sa possession du Dore ou du Maskinonge entre le quinzème jour d'avril et le quinzème jour de mai de chaque année."

Epoque de la clôture de la pêche du HOMARD.
"Dans les provinces de Québec, de la Nouvelle-Ecosse et du Nouveau-Brunswick, nul ne pourra en aucun temps, durant les mois de juillet et août, pêcher, prendre, tuer, acheter, vendre ou avoir en sa possession aucun homard à test tendre (soft shell lobster) ou aucun homard femelle dans la saison du frai, et nul ne pourra en aucun temps pêcher, prendre, tuer, acheter, vendre ou avoir en sa possession des homards femelles ou avoir en sa possession des homards à test tendre (soft shell) et les jeunes homards à dimensions moindres que neuf pouces, seront remis en liberté vivants aux frais et risques du propriétaire du filet ou engin de pêche, ou par l'occupant de la pêcherie, au quel incombent, dans tous les cas, la preuve de la mise en liberté."

BAUX-ET-PERMIS DE PECHE dans la Province de Québec.
"A la pêche au moyen de filets ou autres appareils sans baux ou permis du département de la Marine et des Pêcheries, est interdite dans toutes les eaux de la province de Québec."

Par ordre du Ministre.
F. W. WHITCHER,
Commissaire des Pêcheries.
17 AVR 75.—31.

Printemps de 1875.

DAVID FINLAY,
MARCHAND-TAILLEUR ET MARCHAND DE MARCHANDISES SECHES.

A le plaisir d'annoncer à ses pratiques et au public en général, que son assortiment de printemps est maintenant en complet, et comprend, entr'autres articles dont l'énumération serait trop longue, les suivants :

Tweed de première qualité et du dernier goût, de fabrique anglaise et canadienne, pour Habillements,

Drap noir et Casimir de qualité supérieure,

SOIE NOIRE,

ETOFFES A ROBES,

ETC., ETC., ETC.

Une modiste des plus habiles est à la disposition des acheteurs, pour les chapeaux.

Tous les ordres recevront une attention spéciale et seront exécutés promptement.

Venez rendre visite à ce magasin avant d'aller ailleurs, et vous vous convaincrez qu'il ne peut y avoir de meilleur assortiment que celui de

DAVID FINLAY,
No. 12, Rue du Roi,
SOREL.

Sorel, 3 avril 1875.

DEMEMAGEMENT.

J. A. GERMAIN,
TRANSPORTERA SON MAGASIN

AU 1er MAI,

dans le Magasin de Mr. Lunan, ci-devant occupé par ERNEST DESSERT, et voisin de l'HOTEL PICHE.

Sorel, 23 Mars 1875.—2m.

DEMEMAGEMENT.

A vendre au prix courant, d'ici au premier mai prochain,

AU MAGASIN DE

AD. BRUNEAU,

No. 10, Rue du Roi.—SOREL.

Un assortiment considérable de **VAISSELLE, VERRETERIE, JOUJETS, ETC. ETC.**

On vient de recevoir une collection complète de Graines de Fleurs, de Légumes, etc., etc., pour petite et grande culture. Aussi herbes potagères,

GRANES D'OIGNONS, TREFLE,

le tout de première qualité et provenant de la récolte de l'Eté de 1874.

AD. BRUNEAU.

Sorel, 22 Mars 1875.

ASSUREZ-VOUS
A LA

SINADACONA

COMPAGNIE D'ASSURANCE SUR LA VIE ET CONTRE L'INCENDIE.

DIRECTION DE MONTREAL :
Thomas Workman, Ecr.
Maurice Cuvillier, Ecr.
Geo. D. Ferrier, Ecr.
Thomas Tiffin, Ecr.
Amable Jodoin, Ecr.

UNE COMPAGNIE NATIONALE

BUREAU PRINCIPAL, QUEBEC.

SUCCURSALE :

13, PLACE D'ARMES

C. O. PERRAULT, Sec. & Gérant,
District de Montréal.

JOSEPH CARTIER,
Agent à Sorel

Pour les Comtés de Richelieu et Yamaska.

BUREAU :—Près du Marché, voisin de M. Narcisse Rajotte,
Marchand.

Sorel, 20 Mars 1875.—ua.

A Vendre.

Cette magnifique propriété faisant l'encolure des rues Augusta et Phipps, et partie de la propriété voisine sur la rue Phipps.

Conditions : faciles.
S'adresser à
J. N. MONDOR,
Notaire,
à St. Michel d'Yamaska,
ou à P. PAY-N,
Notaire,
à Sorel.

Sorel, 1er Fév. 1875.—jno.

DEMANDES.

Nous donnerons aux hommes et aux femmes d'énergie

HOTEL DU GOUVERNEMENT.

Mercrèdi, 7 avril 1875.

PRÉSENT :

SON HONNEUR LE GOUVERNEUR-GENERAL EN CONSEIL.

Sur la recommandation de l'Hon. Ministre des Douanes et en vertu des sections 8 et 54 de l'acte passé dans la 31^{ème} année du règne de Sa Majesté, entré comme le Gène et intitulé : "Un acte touchant les Douanes," Son Excellence, par et de l'avis du Conseil Privé de la Reine pour le Canada, a jugé bon d'ordonner et par les présentes ordonne que la place appelée "Tramway," dans le Comté de Gloucester, Province du Nouveau-Brunswick, soit et est par les présentes constituée en un port de sortie de Douane et un port d'entrepôt, sous la surveillance du collecteur des Douanes au port de Camquette.

W. A. HIMSWORTH,
Greffier du Conseil.

14 avril 1875.

Département des Douanes.

Ottawa 6 avril 1875.

AVIS est donné par les présentes que Son Excellence le Gouverneur Général, par un ordre en conseil daté du 3 courant et en vertu de l'autorité qui lui appartient par la section 4 de la loi Victoria 31, chap. 6, a ordonné que l'article suivant sera placé dans la liste des marchandises importées au Canada sans droit de douane. Savoir :

Legislature moulu pour emploi en agriculture.

Par ordre,

I. JOHN-ON,
Commissaire des Douanes.

14 avril 1875.

Place d'affaires

A VENDRE OU A LOUER.

Une bonne maison, située au village de La Baie-du-Febvre, avec jardin et dépendances; l'ancienne place d'affaires de feu Alex. McKenzie, Ecr.

S'adresser à

J. B. BROUSSEAU,
AVOCAT, SOREL.

Sorel, 6 avril 1875.

BONNES CARTES A JOUER

POUR

55 cts. LA DOZ.

A vendre à la librairie de LA GAZETTE DE SOREL.

Sorel, 7 Oct. 1874.

SOUMISSIONS.

Des soumissions seront reçues à Ottawa jusqu'au

30 Avril Prochain.

pour la construction d'un

PHARE

à la Pointe cadieux, Comté de Vaudreuil, rivière Ottawa.

Les plans et devis pourront être vus au département et au bureau de H. H. Whitney, Ecr., secrétaire des commissaires du havre. Montréal, où les soumissionnaires pourront trouver des blancs de soumission.

Le département ne s'engage pas à accepter plus basse ni aucune des soumissions.

Wm. SMITH,
Député Ministre de la Marine et des Pêcheries.

Département de la Marine et des Pêcheries,
Ottawa, 1 Mars 1875. } 22ins.

TAPISSERIE.

Un magnifique assortiment de

TAPISSERIE

à vendre à la Librairie de La Gazette de Sorel. Il y en a depuis 6 cts. jusqu'à 75 cts.

Sorel, 20 Mars 1875.

VINEGAR BITTERS

PURELY VEGETABLE & FREE FROM ALCOHOL

Dr. J. Walker's California Vinegar Bitters are a purely Vegetable preparation, made chiefly from the native herbs found on the lower ranges of the Sierra Nevada mountains of California, the medicinal properties of which are extracted therefrom without the use of Alcohol. The question is almost daily asked, "What is the cause of the unparalleled success of VINEGAR BITTERS?" Our answer is, that they remove the cause of disease, and the patient recovers his health. They are the great blood purifier and a life-giving principle, a perfect Renovator and Invigorator of the system. Never before in the history of the world has a medicine been compounded possessing the remarkable qualities of VINEGAR BITTERS in healing the sick of every disease man is heir to. They are a gentle Purgative as well as a Tonic, relieving Congestion or Inflammation of the Liver, and Visceral Organs, in Bilious Disorders.

The properties of Dr. Walker's VINEGAR BITTERS are Aperient, Diaphoretic, Carminative, Nutritious, Laxative, Diuretic, Sedative, Counter-Irritant, Sudorific, Alterative, and Anti-Bilious.

W. H. McDONALD & CO.,
Druggists and Chemists, San Francisco, California and New York, N. Y.

Sold by all Druggists and Dealers.

ADRESSES D'AFFAIRES.

L. P. P. CARDIN,
Notaire,
No. 74, RUE AUGUSTA.
Sorel, 16 avril 1873.—jno.

CHANGEMENT DE BUREAU.

J. B. BROUSSEAU,
AVOCAT.

A transporté son Bureau au No. 32, Rue George, ancienne résidence du Dr. Béliveau.
Sorel, 15 Octobre 1871.

C. HARPIN
AVOCAT,
RUE AUGUSTA,
Voisin du Bureau de Poste,
SOREL, P. Q.

M Harpin se chargera des collections de comptes, billets, etc., qu'on voudra bien lui confier, et suivra la Cour du Magistrat pour St. Ours, où il se rendra régulièrement deux fois par semaine, au Bureau de M. Bruno Mongeon, notaire, le Dimanche et le Mercredi.

Sorel, 28 Mai 1873.—ma.

G. I. BARTHE,
Syndic Officiel
POUR LE
District de Richelieu.

D'après une récente décision de la Cour d'appel, j'ai le droit de recevoir les cessions pour tout le District.

Sorel, 19 sept. 1874.

Dr. A. GLADU,
No. 34, RUE SOPHIE,
deuxième porte au Sud-Ouest de la demeure du Dr. JOINTEAU.

SOREL

Sorel, 30 avril 1874.—ma.

Dr. HEROUX,
DENTISTE
Dents extraites sans douleur au moyen du gaz hilarant.
Faussements dents posées avec exactitude.

No. 42, RUE DU ROI.

Sorel, 22 août 1874.—1 an.

J. A. E. GENEREUX,
HUISSIER
ET
AGENT COLLECTEUR
Bureau à Berthier (Ville),
22 février 1868.—1 an.

L. A. P. BARTHE,
Courtier en Stock et Agent Général.
BUREAU
235, RUE ST. JACQUES, 235
MONTREAL.

21 octobre 1874.—1m.

Assurance "Royale Canadienne."

Toute personne désirant vendre ou acheter des parts dans l'Assurance "Royale Canadienne" et l'Assurance "du Canada," ou dans toute autre compagnie ou institution financière, non encore cotée à la Bourse, trouvera de grands avantages en s'adressant au bureau du sous-signe, rue St. Jacques, no. 235.

L. A. P. BARTHE.

Rapport quotidien de la Bourse toujours en vue.

Sorel, 29 oct. 1874.—1 an.

OUVRAGE POUR TOUS.

A domicile, pour les hommes ou les femmes; \$35 par semaine, le jour ou le soir. Pas de capital. Nous envoyons un bon paquet d'effets par la maille gratis. S'adresser avec un timbre de 10 cts. pour le retour, à M. Young, 173 rue Greenwich, N. Y.—Em.

A louer.

PLUSIEURS MAISONS ET MAGASIN A LOUER, par

FRS. LABELLE

Sorel, 1er septembre 1874.

Avant tout soyons Canadiens.

LA "CITOYENNE,"
ASSURANCE DU CANADA.
VIE, ACCIDENTS, GARANTIE.

Le sous-signe est agent de cette assurance pour le district de Richelieu.

C. HARPIN,
Agent.

Sorel, 29 août 1874.—Em

Mode de Printemps.

POUR
1875.

Place du MARCHÉ
du MARCHÉ
SOREL SOREL

Le soussigné fournira aux personnes qui le désireront, tous les draps, etc., à meilleur marché que dans tout autre magasin.

A. BOUCHER,
MARCHAND TAILLEUR,
Sorel, 26 octobre 1872.—lan.

ENSEIGNE
DU
Cadenas d'Or.

Ferronnerie,
Coutellerie,
Articles Et cetera-plaques,
Corniches et rouleaux pour fenêtres,
Baguettes de cadres et d'escaliers,
Coutelettes en fer battu,
Poêles de cuisine et de passage,
à bois et à charbon.

Aussi agent du célèbre *Sapallo* pour nettoyer les cuivres, ferblanterie, les vitres, ôter les taches de sur le marbre, etc., etc.

L. J. A. SURVEYER,
534, RUE CHAIG.
Montréal, 26 juillet 1872.—lan.

FORGE.
AUGUSTIN PORTELANCE,
Rue Charlotte—SOREL.

Le où l'on se procure le meilleur ouvrage à Sorel à des prix moindres et à des conditions libérales, ainsi que du charbon de forge de première qualité, du fer de toutes espèces et de l'acier.

On trouvera aussi des roues de voitures de plusieurs proportions.

Ferrures pour bateaux à vapeur, Moulins, etc., et tout ce qui est nécessaire aux bâtiments, et en général toutes espèces d'ouvrages en fer garantis être de la meilleure qualité possible, réparation de bouilloires et tout autre neuf.

Il se flatte de pouvoir mériter une large part du patronage public.

Augustin Portelance.
Sorel, 15 Octobre 1872.—lan.

ELZEAR DROLET,
CARROSSIER,

Sorel,

Informe le public en général qu'il est devenu propriétaire de l'ancien établissement de M. Hubert Drolet, et qu'il aura constamment en vente un grand nombre de

VOITURES D'HIVER ET D'ETE.

faites avec toute l'élégance voulue et d'après les modèles les plus recherchés.

DE PLUS

Il est prêt à faire toutes espèces de voitures sur commande suivant le goût des gens.

Il ose compter sur un encouragement libéral la part de tout le public, et il espère que les anciennes pratiques de M. Hubert Drolet lui continueront leur patronage. Ses prix seront modérés, et ses conditions faciles.

Ainsi, que tous ceux qui ont besoin de

BELLES ET BONNES VOITURES,
s'empressent de visiter l'établissement de

ELZEAR DROLET,
Rue CHAMOTTE, Sorel

Sorel 10 juillet 1872.—ma

AVIS AUX NOTAIRES.

A VENDRE.

Deux portes en fer pour voutes; elles sont doubles et portent serrures br-vettes. Conditions faciles; s'adresser à ce bureau.

Sorel, 4 août 1874.—jao.

MAGASIN de PEINTURE

HUILES, Etc., Etc.

Le soussigné, tout en remerciant ses amis et le public en général de l'encouragement qu'il en a reçu depuis qu'il a ouvert son établissement de

Peintures, Huiles,
Vernis, Verres à Vitres,
Glaces de Miroirs,
Teintures, Coal Tar,
Ciment,
Plâtre pour la terre, Lampes,
Cheminées de Lampes,
MONTREAL

259, RUE ST. PAUL
Près de la Rue St. Vincent.

A l'Enseigne de la Lampe, du Baril de Peinture et du Pinceau, etc., etc.

Sollicite de nouveau à faire une visite à son établissement et voir les différentes Peintures, etc., qu'il reçoit actuellement des habitants venant d'outre-mer et dont il dispose à très bas prix.

J. LETOURNEUX.
28 Juillet 1871.—u

LISEZ CECI:

NOUS
DONNONS
QUEL-
QUES
Certificats
PARMI
1,500
AUTRES
que

Nous avons en notre possession.

LA PLUS
Grande découverte du Siècle

Ecoutez la voix du Peuple!
Elle remercie Dieu!

Montréal, 9 avril 1874.

DEVINS & BOLTON.—C'est avec grand plaisir que je recommande le DIAMOND RHEUMATIC CURE. Depuis plusieurs années je suis souffrant du rhumatisme, lorsque je l'ai vu annoncé par le National, et j'ai acheté deux bouteilles de Devins & Bolton. Grâce à Dieu, je suis maintenant bien, vu à l'efficacité de votre merveilleuse médecine. Vous pouvez vous servir de ce certificat pour le bénéfice de ceux qui souffrent, si vous le désirez. Respectueusement votre,

Jacques PAQUETTE, Commis,
No. 235 rue St. Jacques.

Le recommander à ses amis.
Montréal, 3 avril 1874.

DEVINS & BOLTON.—Messieurs: Si l'on peut, laissez-moi le plaisir de donner un certificat en faveur du DIAMOND RHEUMATIC CURE. J'ai souffert du rhumatisme sciatique pendant les deux dernières années. Trois bouteilles de votre médecine m'ont guéri complètement. Je l'ai déjà recommandée à plusieurs amis qui étaient servis inutilement de médecins. Je déclare hautement que votre médecine m'a complètement rendu la santé. Votre serviteur.

F. V. GUTHRIE,
No. 372 rue Notre-Dame.

Souffrant depuis 6 ans.
Montréal, 16 mars 1874.

DEVINS & BOLTON.—Messieurs: Je désire faire connaître que j'ai souffert pendant les six dernières années d'un rhumatisme aigu, et qu'il m'a été servi de deux bouteilles de votre DIAMOND RHEUMATIC CURE, je suis revenu à la santé; je suis maintenant mieux que je n'ai été depuis de longues années. Je demeure,

WM. A. TAYLOR.

Témoin: Alfred W. Hutchinson,
"Montreal House."

FAITES CIRCULER CECI:
Montréal, le 24 avril 1874.

MM. Devins & Bolton.—Messieurs: Sans que vous m'avez demandé, je vous rendrai témoignage en faveur du précieux "Diamond Rheumatic Cure." Pendant tout le dernier hiver, j'ai beaucoup souffert de cette maladie si générale et douloureuse, le rhumatisme. Ayant entendu parler des guérisons merveilleuses opérées par le DIAMOND RHEUMATIC CURE, je me suis avisé de m'en procurer une bouteille. Ce que j'ai fait. Qu'il me suffise de dire que j'ai fait usage de ce remède sans la moindre confiance dans ses bons résultats. Après en avoir pris moins d'une demi-bouteille, je me suis trouvé complètement guéri. Depuis cette époque, plus de quatre semaines se sont écoulées et je suis encore bien, sans aucune douleur et sans aucun indice du retour de la maladie.

Par amour pour l'humanité souffrante, faites connaître à tous, les heureux résultats que m'a procurés l'usage du "Diamond Rheumatic Cure."

Votre dévoué

J. B. Buss,
Commerçant d'articles et de fruits,
128, rue St. Jacques

Des milliers d'êtres faibles, malades et souffrants ont été changés par l'usage de ce remède de mourants en hommes forts, bien portants et heureux; et ceux qui souffrent ne peuvent avoir aucune raison de ne pas en faire l'essai.

Ce remède est en vente chez tous les pharmaciens de la Province. S'il arrive que votre pharmacien ne l'ai pas parmi ses remèdes, dites-lui de se le procurer chez

DEVINS & BOLTON,
l'orte voisine du Palais de Justice, Rue Notre-Dame, Agents-Général pour la Province de Québec.

Prix, \$1.00 la bouteille, grandes bouteilles \$2.00

6 juin 1874.—ma.

AVIS DU GOUVERNEMENT.

DÉPARTEMENT DES DOUANES.

OTTAWA, 8 février 1875.

ESCOMPTE autorisée sur les envois américains jusqu'à nouvel ordre: 13 par cent.

R. S. M. BOUCHETTE,
Commissaire des Douanes.

9 Avril 1875.

Pêche au Saumon
A LA LIGNE.

Le droit de pêche dans les rivières ci-dessous mentionnées sera LOUÉ pour le terme de CINQ ANS. Concurrency à partir des prix ci-dessous fixés. Les locataires devront faire la surveillance à leurs propres frais. Applications reçues jusqu'au 1er de mai prochain.

Rivière Natashquan (Rive Nord).....\$800
do Trinité (près Pointe des Monts).....100
do Ste. Marguerite (en bas).....100
do Trout (près Moine).....50
do Mistassini (près Godbout).....20
do Beccarie, do.....20
do Malbaie (près Percé).....100
do Grand Lacs do.....200
do Petit Pabos do.....100
do Tobique (Nouveau-Brunswick).....100
do Nashuaque, do.....100
do N. W. Miramichi, do.....200
do Jupiter (R. d'Anticosti).....100
do Saumon, do.....50

Par ordre de l'Honorable Ministre de la Marine et des Pêcheries.

S'adresser à

W. F. WHITCHER,
Commissaire des Pêcheries, Ottawa.

5 février 1875.

Hôtel du Gouvernement.
Ottawa, Mercredi, 31 Mars 1875.

PRÉSENT :

SON EXCELLENCE LE GOUVERNEUR-GENERAL EN CONSEIL.

Sur la recommandation de l'Honorable Ministre des Douanes et d'après les dispositions des 5^{ème} et 54^{ème} sections de l'acte passé dans la session du Parlement du Canada, tenue dans la 31^{ème} année du règne de Sa Majesté, chapitre 6, et intitulé : "Un Acte concernant les Douanes,"

1. A plu à Son Excellence, par et de l'avis du Conseil Privé de la Reine pour le Canada, d'ordonner et il est par le présent ordonné que le Port de Truro, dans la province de la Nouvelle Ecosse, soit et le même est par le présent constitué comme Port d'Entrée et d'Entrepôt; le dit ordre sera en force le 1^{er} d'Avril prochain.

W. A. HIMSWORTH,
Greffier du Conseil Privé.

7 avril 1875.

CHEMIN DE FER DU PACIFIQUE
CANADIEN.

Soumissions.

TRANSPORT DES LISSES AU LAC SUPERIEUR.

On demande des soumissions pour le transport de cinq mille tonnes de rails en acier et d'attaches de Montréal à Fort Garry, Duluth ou le lac Supérieur, pendant la saison de 1875.

Les soumissions doivent être faites pour des lots de pas moins de mille tonnes, et le prix devra comprendre tous les frais de manutention, d'emplacement, d'assurance et les droits de chaque endroit.

Les soumissions seront reçues par le soussigné jusqu'à LUNDI à MIDI, le 19 AVRIL courant.

F. BRAUN,
Secrétaire.

Département des Travaux Publics,
Ottawa, 1er avril 1875.

7 avril 1875.

POURQUOI
RUINER VOTRE VUE
EN VOUS SERVANT DE
LUNETTES COMMUNES,
LORSQUE VOUS POUVEZ ACHETER LES

CELEBRES
LUNETTES PERFECTIONNEES
DE

LAZARUS, MORRIS & Co.,
LES MEILLEURES AU MONDE,
CHEZ

J. H. WRIGHT,
BIJOUTIER, et Agent pour toutes
MACHINES A COUDRE
qui ont remporté le premier prix à l'Exposition Provinciale,
BAZAR CANADIEN—SOREL.

Elles sont recommandées par la Faculté pour la Pureté des Matériaux, leur Fini Brillant et leur Vertu Fortifiante, et sous ces divers rapports, elles surpassent toutes les autres, et durent plusieurs années sans qu'il soit nécessaire de les renouveler. Ainsi, elles sont les plus économiques et les meilleures. Chaque paire est garantie.

AUX JEUNES ET AUX VIEUX.
N. B.—Toute famille devrait posséder une Paire de nos Conserves des Yeux Endormies, afin de protéger la vue contre la lumière éblouissante, les transitions et les yeux affaiblis.

ON N'EMPLOIE PAS DE COLPORTEURS.
LAZARUS, MORRIS & Co., MONTREAL

—AUSSI—
Un grand assortiment d'autres lunettes communes de

PIERRE ECOSSAISE.
On peut se procurer à ce magasin des lunettes de prix de 15 cts. à \$5.

CHEZ

J. H. WRIGHT
Vous pouvez vous procurer un bon Moulin à Coudre pour \$25.00.

Sorel, 15 Janvier 1874.

AVIS.

Nous, soussignés, nommons J. H. Wright et Sorel, notre agent pour la vente de la véritable Machine à Coudre de Wheeler et Wilson laquelle est supérieure sous tous les rapports à toutes les autres espèces de Machines à Coudre.

S. B. SCOTT & Co.

N. B.—J. H. Wright est agent pour la vente de la Machine à Coudre de tous genres.

Sorel, 6 décembre 1871.—lan.

Atelier de Pierres et de Marbre
DE LA PUISSANCE.

65 A 69 ET 72 RUE BLEURY,
MONTREAL.

H. L. GODFRAY.

MARBRÉS POUR MONUMENTS,
TOMBES,
MORTUAIRES

MANTREAUX DE CHEMINES,
ET
POUR MEUBLES

Et toute espèce d'ouvrages de Marbre et de Pierres pour les Cimetières.

Dessins envoyés sur application.

25 Févr. 1875.—lan.

A Louer.

Plusieurs bons logements à louer. S'adresser au soussigné.

CYRILLE LABELLE.

Sorel 30 août 1874.

Service à la vapeur entre Victoria, Colombie Anglaise, et San Francisco.

DES SOUMISSIONS adressées au Maître Général des Postes du Canada seront reçues à Ottawa jusqu'à mardi midi, le quatre mai prochain, pour le transport des malles de Sa Majesté, deux fois par mois, sur des "steamships" de pas moins de 1,000 tonnes, et pouvant filer aux moins dix nœuds à l'heure, entre Victoria, dans la Colombie Anglaise, et San Francisco, pour le terme de cinq ans, à commencer du premier d'août prochain.

On peut inclure, dans les soumissions, des offres pour un service comme ci-dessus, une fois par semaine, pendant les mois compris entre avril et septembre inclusivement, et deux fois par mois pendant le reste de chaque année.

Les soumissions devront établir le prix demandé pour le double voyage de Victoria à San Francisco et retour, ou "vice versa," et le paiement se fera à Victoria tous les trois mois.

On peut se procurer les stipulations des conditions proposées, au bureau de poste des villes principales de la Puissance, y compris Victoria, dans la Colombie Anglaise; aux bureaux des consuls britanniques à New-York et à San Francisco; au bureau de l'agent général du Canada à Londres, Edward Jenkins, 6, rue King, Westminster.

WILLIAM WHITE,
Secrétaire.

Département des postes, Canada,
Ottawa, 26 février 1875.

6 mars 1875.—2m.

La Gazette de Sorel
JOURNAL SEMI-QUOTIDIEN.

Publié les MARDI, JEUDI et SAMEDI de chaque semaine, en la Ville de Sorel, No. 8, Rue Georges, dans le District de Richelieu, par

G. I. BARTHE, Ecr., Propriétaire,
et

JOS. A. CHENEVEAT, Imprimeur.

Domiciliés No. 36 et 75, Rue King (Du Roi).

Ceux qui veulent discontinuer sont obligés d'en donner avis en refusant la GAZETTE à leur Bureau de Poste à l'expiration de leur semestre. Il sera aussi nécessaire d'acquitter les arriérés, s'il y en a.

Toutes correspondances, etc., doivent être adressées au Propriétaire en chef, G. I. Barthé, Ecr., attachées et munies d'une signature responsable.

Toutes correspondances d'une nature personnelle, seront considérées comme annonces et chargées à tant la ligne.

Abonnement:

EDITION SEMI-QUOTIDIENNE:

Pour six mois.....\$3.00
Pour six mois.....1.50

EDITION HEBDOMADAIRE (le Samedi).

Pour deux mois.....\$1.00
Pour six mois.....0.50
Aucun abonnement pour moins de 3 mois.

Les personnes payant un an d'avance à l'Édition Semi-Quotidienne auront droit à un Volume Valant \$1 comme prime.

TARIF DES ANNONCES.

Les annonces sont classées sur type Drevier

La ligne, insertion par ligne.....\$0.08
Les insertions subséquentes par ligne 0.02

Une annonce d'une colonne avec continuation pour l'année.....\$30.00
do do d'une colonne pour l'année.....30.00
do do d'un quart do do.....15.00

Une annonce d'un carré sur deux colonnes, pour un an avec condition.....\$30.00
do do pour six mois do.....18.00
do do pour trois mois do.....10.00

Une annonce d'une colonne pour un mois, avec condition.....\$12.00
do do d'une demi-colonne un mois, do.....7.00
do do d'un quart do do.....5.00

Adresse d'affaire, pas plus de 6 lignes, pour un an.....\$5.00

La circulation de La Gazette est aujourd'hui de près de 1,900 et le public trouvera son avantage en annonçant aux conditions ci-dessus. Aucune annonce ne sera insérée à d'autres conditions.

Toute annonce sans condition sera insérée jusqu'à contre-ordre, à 8 cts. et 2 cts. la ligne. Et tout ordre pour discontinuer une annonce doit être fait par écrit.

On accordera aux pratiques une diminution libérale.

Sorel, 17 mai 1875.

La Gazette de Sorel
JOURNAL SEMI-QUOTIDIEN.

Publié les MARDI, JEUDI et SAMEDI de chaque semaine, en la Ville de Sorel, No. 8, Rue Georges, dans le District de Richelieu, par

G. I. BARTHE, Ecr., Propriétaire,
et

JOS. A. CHENEVEAT, Imprimeur.

Domiciliés No. 36 et 75, Rue King (Du Roi).

Ceux qui veulent discontinuer sont obligés d'en donner avis en refusant la GAZETTE à leur Bureau de Poste à l'expiration de leur semestre. Il sera aussi nécessaire d'acquitter les arriérés, s'il y en a.

Toutes correspondances, etc., doivent être adressées au Propriétaire en chef, G. I. Barthé, Ecr., attachées et munies d'une signature responsable.

Toutes correspondances d'une nature personnelle, seront considérées comme annonces et chargées à tant la ligne.

Abonnement:

EDITION SEMI-QUOTIDIENNE:

Pour six mois.....\$3.00
Pour six mois.....1.50

EDITION HEBDOMADAIRE (le Samedi).

Pour deux mois.....\$1.00
Pour six mois.....0.50
Aucun abonnement pour moins de 3 mois.

Les personnes payant un an d'avance à l'Édition Semi-Quotidienne auront droit à un Volume Valant \$1 comme prime.

TARIF DES ANNONCES.

Les annonces sont classées sur type Drevier

La ligne, insertion par ligne.....\$0.08
Les insertions subséquentes par ligne 0.02

Une annonce d'une colonne avec continuation pour l'année.....\$30.00
do do d'une colonne pour l'année.....30.00
do do d'un quart do do.....15.00

Une annonce d'un carré sur deux colonnes, pour un an avec condition.....\$30.00
do do pour six mois do.....18.00
do do pour trois mois do.....10.00

Une annonce d'une colonne pour un mois, avec condition.....\$12.00
do do d'une demi-colonne un mois, do.....7.00
do do d'un quart do do.....5.00

Adresse d'affaire, pas plus de 6 lignes, pour un an.....\$5.00

La circulation de La Gazette est aujourd'hui de près de 1,900 et le public trouvera son avantage en annonçant aux conditions ci-dessus. Aucune annonce ne sera insérée à d'autres conditions.

Toute annonce sans condition sera insérée jusqu'à contre-ordre, à 8 cts. et 2 cts. la ligne. Et tout ordre pour discontinuer une annonce doit être fait par écrit.

On accordera aux pratiques une diminution libérale.

Sorel, 17 mai 1875.